

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Co	adre réservé à l'autorité en	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
THE REPORT OF THE PARTY OF THE PARTY.	1. Intitulé du pro	piet	
Mise à jour des effectifs et de la production existants (pas de construction en projet). Mise à jour de la gestion des déjections et c	pour répondre aux perform		ion en optimisant les bâtiments
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvraç	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		para i marto bi es assernat estratada estra senare a triba de l'estreto calcular la coma de l'estreto de l'es
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	EARL DU CLÉZIO		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Éric FRABOULET - Gérant		eday about 200 History Children (All Carrotherns Color (All Carrotherns Children (All Carrotherns Children (Al
RCS / SIRET 4 2 3 6 3 2 0 0	6 6 0 0 0 1 9	Forme juridique	EARL
Joigne	z à votre demande l'ann	exe obligatoire	n°1

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de	catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
3660 - b (/	Autorisation)	Élevage intensif ayant un nombre d'emplacements > 2000 empl. en porcs de production => 2806 empl. porcs en production
1.1.1.0 (De	éclaration)	Sondages, forages
2.1.5.0-2 (	Déclaration)	Rejets des Eaux pluviales dans les eaux douces, les sols et les sous, surfaceimpactée par le projet comprise entre 1ha et 20 ha => 1,4 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

- 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
- Augmentation de cheptel par optimisation des bâtiments existants => passage à 4137 AE dont 2807 empl. de porcs en production.
- Arrêt du traitement biologique maintient de la centrifugation et transfert des co-produits.
- Mise à jour du plan d'épandage avec ajout de nouveaux préteurs de terre.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet consistera en l'optimisation des bâtiments avec augmentation de la production. Afin de fiabiliser son outil de production, Éric FRABOULET souhaite augmenter le nombre de reproducteurs en présence sur l'exploitation, et, de fait, sa production en porcelets issus de post-sevrage et porcs charcutiers vendus.

Les effectifs de l'exploitation passeront de 3894 Animaux-Équivalents (AE) dont 2706 emplacements de porcs de production à 4137 AE dont 2806 emplacements de porcs de production.

Aussi, Éric FRABOULET réalise des Bilans Réels Simplifiés (BRS) pour suivre la production réelle de son cheptel en éléments azote et phosphore, les performances de son atelier lui permettent de produire moins d'éléments azotés et phosphoré qu'un élevage standard, soit -12,5 % d'azote et - 18,2 % de phosphore en moyenne olympique sur les 5 dernières années par rapport aux références RMT.

La conjoncture actuelle a entraîne l'arrêt de nombreux élevages bovins autour de son exploitation et les exploitants des terres alentours sont en demande de lisier pour fertiliser leurs cultures.

La réglementation ayant évoluée depuis la mise en place de la station de traitement de l'EARL DU CLÉZIO, Éric FRABOULET souhaite arrêter le réacteur biologique et ne traiter plus que le phosphore via la centrifugeuse. La totalité des lisiers produits sur l'exploitation seront donc centrifugés et les lisiers ainsi traités seront épandus sur les terres en propre de l'exploitation et celles mises à disposition par un préteur de terre, le GAEC DE LA BRULEE, suivant le plafond de 20 000 uN épandues.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y a aucune nouvelle construction prévue.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Passage à 315 reproducteurs présents

8400 porcelets issus de post sevrage

8200 porcs charcutiers vendus pour une production de 25 463 uN et 14 141 uP2O5.

l'élevage bovin et en recherche de matière organique pour fertiliser leurs cultures.

Traitement par centrifugation des lisiers produits avec transfert des co-produits, soit une résorption de 5 856 uN et 11 313 uP2O5. Effluents restant à gérer en plan d'épandage : 19 607 uN et 2 828 uP2O5 sous forme de lisier centrifugé. Les épandages seront réalisés sur les terres en propres de l'exploitation et celles mises à disposition par des préteurs ayant arrêté

2/11

L'EARL DU CLEZIO est autorisé par arrêté d'un dossier d'extension avec construction emplacements de porcs de production. Le projet présenté fera passer le cheptel emplacements de porcs charcutiers supp Les quantités d'azote et phosphore épan L'explopitant souhaite donc que les mod	préfectoral en date on de nouveaux bâti l'exploitation est sou à 4137 AE dont 2806 llémentaires. dues passeront de 7	du 10 février 20 ments pour 389 imise à autorisat emplacements 431 uN et 2 992	16 émis à la su 4 Animaux-Éq tion au titre de de porcs de p 2 uP2O5 à 19 6	oite du passage en enquête publique uivalents (AE) dont 2706 es ICPE. production, soit 243 AE et 100 607 uN et 2 828 uP2O5.		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr			on - préciser le			
Cheptel porcin:	urs caractéristique	<u> </u>		Valeur(s) 4137 AE - 2806 empl. charcutiers		
Chepter porchi.				137 AE 2000 empi. chareatters		
SAU:				54,97 ha		
Surface épandue (éq. 170) :			40	115,3 ha		
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées gé	ographiques <sup>1</sup>	Long. <u>0</u> 2 ° 5	0'57"56 Lat.48°14'18"04		
Le Clézio 22460 SAINT THELO	Pour les catégorie et c), 7°a), b) 9°a 10°,11°a) b),12°,1 38°; 43° a), b) de l'article R. 122-2 d'environnement :  Point de départ Point d'arrivée :  Communes trave	),b),c),d), 3°, 22°, 32°, 34°, l'annexe à du code de	, Long ° _	_'" Lat°'"_ _'" Lat°'"_		
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre pindiquez à quelle date il a été autor	L'EAR 2016 d'exte Anim produ	i ou d'un ouvrag il fait l'objet c IL DU CLEZIO est émis à la suite d ension avec con	ge existant? d'une évalual t autorisé par a lu passage en e struction de ne	Oui X Non		
maiquez a quene dale n a ele dulo						

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X	
En zone de montagne ?	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Prélèvement sur forage uniquement destiné à l'élevage pour un volume supplémentaire estimé à 393 m3/an. Forage déclaré en date du 14 mars 2005.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Les risques d'incendie ou explosion existent mais sont maîtrisés.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	L'élevage est à l'abri des inondations et ne se situe pas en zone de gonflement d'argile.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X		L'élevage fait l'objet d'un plan de dératisation, il est régulièrement désinfecté. Il est suivi par un vétérinaire spécialisé. Un protocole de renforcement de la biosécurité a été défini sur l'exploitation et est en cours de déploiement.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet engendrera un certain nombre de passage supplémentaire de camions (alimentations, transport animaux, reprise des co-produits). Les visites des intervenants (vétérinaires, techniciens) ne seront pas augmentées. La route desservant l'élevage (D130),n'est pas un grand axe de traffic, il ne desserts que quelques lieux-dits en retrait par rapport à celle-ci et fait le lien entre la D7 (en provenance de Saint Hervé) et le nord du bourg de Saint Thélo.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$		Hormis le trafic routier, le projet n'engendrera pas de bruits supplémentaires par rapport à aujourd'hui. Le site est isolé des tiers : premier tiers à 133 m, 2 tiers dans un rayon de 300 m dont une exploitation. L'exploitation n'a jamais fait l'objet de plainte pour nuisances de la part de tiers.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	$\boxtimes$	$\square$	La ventilation est conçue pour assurer un renouvellement de l'air suffisant pour limiter les formations d'odeurs. 1200 places engraissements font l'objet d'une ventilation centralisée avec extraction d'air par le côté latéral du bâtiment. La couverture des fosses permettra de limiter les émanations au stockage. Les animaux morts sont stockés dans un bac étanche et évacués dans les 48h. Les aliments sont livrés régulièrement t stockés dans des silos. L'exploitation n'a jamais fait l'objet de plainte pour nuisances de la part de tiers.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		L'exploitation émets différents gaz, odeur et poussières depuis les bâtiments, stockage ou à l'épandage. L'exploitant réalise annuellement sa déclaration d'émissions polluantes à l'aide du calculateur GEREP. L'exploitation respecte les valeurs limites d'émission auxquelles sont soumis les élevage classés IED.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	ll n'y a aucun rejet liquide dans le milieu hormis les effluents faisant l'objet d'un plan d'épandage.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		L'ensemble des lisiers produits sur l'exploitation sont centrifugés, les co- produits solides sont transférés pour être transformés et commercialisés hors zones précédemment classées en excédent structurel. Les lisiers centrifugés sont épandues sur les terres du plan d'épandage ayant fait l'objet d'études en aptitudes.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?	X		Tous les déchets produits sur l'élevage font l'objet d'un tri sélectif. Les déchets spéciaux sont collectés dans des containers prévus à cet effets et dirigés vers des filières de valorisation spécifiques. Les déchets banaux sont amenés à la déchetterie

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Cadre de vie / Population			X	
6.2 Les incide approuvés		fiées d	1.6 ut	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
II n'y a pas de p du public)	orojet en cours sur la zo	ne (so	urces :	www.cotes-darmor.gouv.fr - Enquêtes Publiques ICPE Agricole / Consultations
du public)				
6.3 Les incide				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez le	squels	

ne	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effe égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joind ne annexe traitant de ces éléments) :	ets re
cf.	tableau en annexe : Mesures ERC.	
		200
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	n
	8. Annexes	
	8. Annexes obligatoires	
<b>1</b>	3.1 Annexes obligatoires	
8	3.1 Annexes obligatoires Objet	
8	3.1 Annexes obligatoires Objet	X
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	X
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Pas de projet de construction, ni de modification sur le site.  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Pas de projet de construction, ni de modification sur le site.  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, euvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6°al, b) et c), 7°al, bl, 9°al, bl, c), dl,10°,11°al, bl, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et bl de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° al, 6°al, b) et c), 7° al, bl, 9°al, bl, c), dl, 10°,11°al, bl, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et bl de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 0°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	
3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	
3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Pas de projet de construction, ni de modification sur le site.  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), 0°, d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Mesures ERC	
	9. Engagement et signature
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des rens	ignements ci-dessus X
Fait à Saint Thélo	le, 10 mars 2021
Si Enquaement et sandure  Je certife su l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
	10103/2021
Signature	A ACRICOLE